



DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

TRAVAUX SUR DOMAINE PUBLICQUE

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Première demande

Demande de prolongation (N° de la demande initiale : _____)

DEMANDEUR

Particulier (NOM – Prénom) : _____

Entreprise : _____

Représentant (NOM – Prénom) : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Port : _____

E-mail : _____

Si le bénéficiaire est différent du demandeur :

Particulier (NOM – Prénom) : _____

Entreprise : _____

Représentant (NOM – Prénom) : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Port : _____

E-mail : _____

LOCALISATION DES TRAVAUX

Adresse (n° et nom de la rue) : _____

Si les travaux sont effectués sur une route départementale (RD), la demande de permission de voirie devra être faite auprès de l'agence départementale du pays de Saint-Malo.

NATURE DES TRAVAUX

Date de début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____

Soit _____ jours (calendaires)

OUVRAGES DIVERS

Travaux sur ouvrages existants

Installation nouvelle

• Réseaux aérien ou souterrain ou branchement :

Eau potable

Eaux pluviales

Eaux usées

Gaz

Electricité

Télécom

Autre : _____

PIECES JOINTES A LA DEMANDE

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande doit être accompagnée d'un dossier comprenant :

- Plan de situation
- Une notice explicative
- Plan des travaux projetés
- Un cliché du site avec insertion du projet.

Toute demande devra être envoyée à la Mairie de Cancale au minimum **21 jours** avant la date prévue de l'opération soit par :

- Courrier :
Mairie de Cancale
Service Urbanisme et Règlements
48, rue du Port
35260 CANCALE
- Mail :
accueil.dau@ville-cancale.fr

Le _____

Signature du demandeur
(NOM – Prénom + cachet)